

ONE[®] Mail Direct

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée
— Sommaire

Droits d'auteur

Copyright © 2010, cyberSanté Ontario

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite de quelque manière que ce soit, y compris sous forme de photocopie ou de transmission électronique vers un ordinateur, sans le consentement préalablement donné par écrit par cyberSanté Ontario. L'information contenue dans le présent document appartient à cyberSanté Ontario et ne peut être ni utilisée, ni divulguée sans l'autorisation explicitement exprimée par écrit par cyberSanté Ontario.

Marques de commerce

Les autres désignations de produits figurant dans le présent document peuvent constituer des marques de commerce ou des marques déposées des sociétés qui les détiennent respectivement, ce dont nous prenons acte par les présentes.

Introduction

cyberSanté Ontario a mené, le 8 juillet 2013, une Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) sur son système ONE Mail Direct. Celle-ci a eu lieu conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et à la politique de cyberSanté Ontario relativement à la protection des renseignements personnels sur la santé.

Le système ONE Mail Direct est régi par la LPRPS, par la *Loi sur les sociétés de développement* (LSD) et par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). En tant que prestataire des services du système ONE Mail Direct, cyberSanté Ontario fait office de fournisseur d'un réseau d'information sur la santé (FRIS). Le système ONE Mail Direct doit être exploité conformément aux exigences relatives à un FRIS qui sont énoncées dans la LPRPS.

Le présent document contient un sommaire de l'EFVP, avec quelques mots sur le système ONE Mail Direct, les principaux résultats de l'étude et les progrès effectués par cyberSanté Ontario dans la mise en œuvre des recommandations.

Contexte

ONE Mail Direct est un système de courrier électronique mis au point par cyberSanté Ontario en vue de permettre l'échange sécurisé de renseignements personnels (RP) ou de renseignements personnels sur la santé (RPS) entre des membres du personnel soignant. Ce système permet aux membres du personnel soignant et aux organismes de transmettre l'information de façon plus fiable, rapide et sécurisée, et donc d'améliorer la qualité des soins qui leur sont prodigués en ayant plus de temps à consacrer à leurs patients.

Le système ONE Mail Direct donne aux utilisateurs le choix entre quatre voies d'accès différentes à leurs courriels. Chacune nécessite une connexion avec les serveurs du système ONE Mail Direct, lesquels se trouvent dans les centres de données ultramodernes de cyberSanté Ontario.

- Protocole d'accès message Internet (IMAP) et Protocole de transfert de courrier simple (SMTP)
- Invocation de procédure à distance sur protocole de transfert hypertexte sécurisé (RPC/HTTPs)
- Accès Web Outlook (OWA)
- HTTPs via OWA

Le système ONE Mail Direct comprend une protection contre les virus et les courriels indésirables. La protection contre les virus prend la forme d'un logiciel conçu pour identifier et éliminer les virus informatiques connus ou potentiels. La protection contre les courriels indésirables est une routine informatique qui supprime les pourriels entrants ou les détourne vers un dossier spécialement désigné à cet effet. Les filtres contre les courriels indésirables sont intégrés au programme du service de courrier électronique utilisé, et ils sont révisés chaque fois que le fournisseur lance une mise à jour. Les filtres peuvent être configurés pour détecter les messages indésirables selon différents critères, notamment l'adresse de l'émetteur, certains mots utilisés dans l'objet ou le corps du message ou le type de pièce jointe à celui-ci.

Sommaire de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

D'après l'EFVP, cyberSanté Ontario agit à titre de FRIS lorsqu'il fournit les services du système ONE Mail Direct. Le système ONE Mail Direct est régi par la LPRPS, la LSD et la LAIPVP, et cyberSanté Ontario se conforme aux exigences de ces trois lois.

L'EFVP contient plusieurs mesures recommandées afin que les données reçues et utilisées par cyberSanté Ontario dans le cadre du système ONE Mail Direct soient conformes à la LPRPS, ainsi qu'aux politiques et procédures de cyberSanté Ontario et à ses pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée.

Sommaire du plan de mise en œuvre des recommandations tirées de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

L'EFVP contient plusieurs recommandations permettant d'atténuer les risques qui y sont identifiés. Ces risques nécessitent certaines améliorations générales aux politiques, procédures et lignes directrices touchant ONE Mail Direct.

Voici un aperçu de ces recommandations :

- Modifier le module de service du système ONE Mail Direct afin d'inclure les obligations de cyberSanté Ontario en cas d'incident ou de violation touchant la protection de la vie privée.
- Mettre à jour la description en langage clair afin d'inclure des références au service mobile du système ONE Mail Direct.
- Mettre à jour la politique régissant le système ONE Mail afin d'y inclure les rôles et responsabilités des clients qui ont accès au système à l'aide d'un appareil mobile. En outre, les clients doivent recevoir des lignes directrices sur l'utilisation sécuritaire des appareils mobiles.
- Mettre à jour les barèmes relatifs au module du système ONE Mail Direct afin d'y inclure :
 - Une description du service mobile du système ONE Mail Direct.
 - Une mise à jour de la description en langage clair afin d'y inclure des renseignements sur le service mobile du système ONE Mail Direct.
- Préparer et distribuer aux utilisateurs des lignes directrices sur l'utilisation sécuritaire du service mobile du système ONE Mail Direct. Ces lignes directrices doivent être publiées dans la page Web du système ONE Mail Direct.

cyberSanté Ontario a entamé la mise en œuvre de chacune des recommandations formulées dans l'EFVP du système ONE Mail.

Glossaire

| | |
|------------------|---|
| DRS | Dépositaire de renseignements sur la santé |
| LSD | Loi sur les sociétés de développement |
| LAIPVP | Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée |
| PS | Personnel soignant |
| FRIS | Fournisseur d'un réseau d'information sur la santé |
| IMAP4 | Protocole d'accès message Internet |
| ALE | Agent local d'enregistrement |
| OWA | Accès Web Outlook |
| RPS | Renseignements personnels sur la santé |
| LPRPS | Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé |
| RP | Renseignements personnels |
| EFVP | Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée |
| RPC/HTTPs | Invocation de procédure à distance sur protocole de transfert hypertexte sécurisé |
| SMTP | Protocole de transfert de courrier simple |

Coordonnées

Pour toute question concernant le présent document, veuillez communiquer avec le bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario :

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777, rue Bay, bureau 701
Toronto (Ontario) M5B 2E7
Tél. : 416-946-4767
privacy@ehealthontario.on.ca